



Assemblée générale

Distr.: générale
28 juillet 2010
Français
Original: anglais

Soixante-cinquième session

Point 101 de l'ordre du jour provisoire*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2009 à juillet 2010 ainsi que le programme de travail proposé et le projet de budget pour 2010 et 2011.

A la cinquante-quatrième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 7 au 9 juillet 2010, le Conseil d'administration de l'Institut a examiné et approuvé le rapport, pour soumission à l'Assemblée générale.

* A/65/150.



Rapport de la Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut durant la période allant d'août 2009 à juillet 2010 et projet de programme de travail et de budget pour 2010-2011

Résumé

Le présent rapport porte sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) menées entre août 2009 et juillet 2010. Le rapport a été examiné par le Conseil d'administration lors de la cinquante-quatrième session du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement, tenue du 7 au 9 juillet 2010. Le rapport a été établi conformément à la résolution 39/148H de l'Assemblée générale de 1984 invitant le Directeur de l'UNIDIR à présenter chaque année un rapport d'activité. Le présent rapport rend compte des résultats du programme durant la période considérée ainsi que des efforts menés en matière de réforme.

Dans le cadre de la commémoration du trentième anniversaire de l'UNIDIR en 2010, l'Institut a lancé une réforme institutionnelle en vue de renforcer ses capacités de s'acquitter de son mandat et raviver sa stratégie de mobilisation des ressources. Le programme de l'Institut a été restructuré autour de cinq catégories: armes de destruction massive, armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes, amélioration des processus et instaurations de synergies.

Une subvention imputée au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies constitue la garantie de l'indépendance de l'UNIDIR. En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89, dans laquelle elle recommande au Secrétaire général de mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les décisions du Conseil d'administration de l'UNIDIR souhaitant que les dépenses relatives au personnel soient imputées au budget ordinaire et que l'Institut continue de rechercher, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître son financement. Dans le présent rapport, le Conseil d'administration recommande que le montant de la subvention soit revu à la hausse pour l'exercice biennal 2012-2013 de manière à couvrir les coûts de la Directrice et du personnel de l'Institut.

La Directrice rend également compte des fonds provenant de contributions volontaires versées par des gouvernements et des organismes philanthropiques. Ces fonds représentent environ 90 % du budget de l'Institut et servent à financer tous les coûts opérationnels. Comme la majorité des contributions volontaires provient d'un nombre restreint d'États Membres, l'UNIDIR s'est employé à élargir son portefeuille de donateurs dans le cadre de sa stratégie de mobilisation des ressources.

La valeur de l'Institut aux yeux de la communauté internationale découle de son statut unique d'institution autonome au sein du système des Nations Unies. Cette indépendance demeure essentielle pour que l'Institut soit en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat de desservir tous les États Membres des Nations Unies.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
A. Vision stratégique	5
B. Mission	5
II. Gestion et effectifs	5
III. Programme de travail	5
A. Armes de destruction massive	6
B. Armes de perturbation sociale	7
C. Sécurité et société	10
D. Menaces émergentes	11
E. Améliorer les processus et créer des synergies	13
F. Stratégie francophone	14
G. Services consultatifs	15
H. Éducation	15
I. Vulgarisation et diffusion	16
IV. Financement: subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et contributions volontaires	16
V. Conclusion	17
Annexes	
I. Recettes et dépenses pour 2008 et 2009 et prévisions pour 2010 et 2011	18
II. Ressources nécessaires: 2008-2011	19
III. Contributions volontaires pour 2008 et 2009 et état pour 2010 et 2011	23
IV. État des prévisions de recettes provenant de contributions volontaires pour 2010	25
V. Dépenses estimatives de personnel et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010 et 2011	27

I. Introduction

1. Le présent rapport porte sur les activités de l'UNIDIR durant la période allant d'août 2009 à juillet 2010 ainsi que sur le programme de travail proposé et le budget estimatif pour 2010-2011. Il importe de noter que l'année 2010 marque le trentième anniversaire de l'Institut.

2. De nombreux changements sont intervenus dans le contexte de la sécurité internationale, non sans effets sur les activités de l'UNIDIR. Les problèmes liés à la sécurité transcendent de plus en plus les frontières nationales ainsi que les limites institutionnelles, exigeant des gouvernements un engagement renouvelé en faveur du renforcement des institutions multilatérales et régionales et de leur processus ainsi qu'une amélioration des rapports avec la société civile et le secteur privé. La clé pour résoudre les questions de sécurité et de paix au XXI^e siècle exigera de concevoir des approches croisées des parties prenantes.

3. Au cours de la dernière décennie, l'UNIDIR a été à la pointe de cette tendance - en portant son attention sur la sécurité humaine, la construction de passerelles et la sensibilisation à la nécessité de coopérations croisées entre parties prenantes et de leur participation active en vue de progresser vers un monde plus pacifique et plus prospère. Par exemple, à la fin des années 90, l'UNIDIR est devenu l'une des organisations de recherche de pointe s'écartant des sentiers battus en reliant le désarmement à la sécurité humaine et au développement-- une approche devenue courante aujourd'hui. Ceci souligne le rôle unique de l'UNIDIR à la fois comme membre inspirant la confiance au sein du système des Nations Unies et du désarmement et en même temps comme source indépendante d'informations et d'analyses ainsi que comme agent de changement.

4. Au fur et à mesure que les menaces se multiplient et que s'accroît le besoin d'y faire face au moyen de méthodes plus créatives, la communauté internationale a de plus en plus souvent demandé à l'UNIDIR de lui présenter des idées pour résoudre les problèmes de sécurité, les résultats de ses recherches, des activités pédagogiques ainsi que des services destinés à la communauté diplomatique. Cependant, la crise financière mondiale a limité les contributions gouvernementales ainsi que celles du secteur privé pour financer les activités liées au désarmement - entraînant une dégradation du climat de collecte de fonds non sans conséquence pour une organisation dépendante de contributions volontaires telle que l'UNIDIR.

5. Face à cette situation, l'UNIDIR a restructuré son programme de travail dans le cadre de son mandat, consolidé ses processus institutionnels dans les domaines de l'élaboration des projets et de la budgétisation axée sur les résultats; a lancé une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources et a déployé des efforts renouvelés pour établir des relations de travail avec les organisations partenaires au sein du système des Nations Unies ainsi qu'au sein du monde académique et de la société civile. L'UNIDIR appuie sans réserve une collaboration accrue avec les instituts de recherche et de formation autonomes des Nations Unies, convaincu que la synergie de leurs divers mandats et de leurs forces produira des résultats. L'UNIDIR est confiant que ces changements assureront que ses travaux continueront d'apporter une précieuse contribution à la communauté des Nations Unies.

A. Vision stratégique

6. La vision stratégique de l'UNIDIR est celle d'un monde dans lequel la sécurité humaine est assurée, d'un monde où la paix l'emporte sur le conflit, où les armes de destruction massive sont éliminées, la prolifération des armes conventionnelles évitée, et où une diminution des dépenses d'armement est associée au développement mondial et à la prospérité, ainsi qu'envisagé à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. L'UNIDIR se propose de la sorte d'être un agent d'un changement progressif pour réaliser ces objectifs.

B. Mission

7. En sa qualité d'institut de recherche autonome des Nations Unies, la mission de l'UNIDIR consiste à assister la communauté internationale dans la recherche et la mise en œuvre de solutions en matière de désarmement et de défis à la sécurité. Par le biais de ses travaux de recherche et de ses programmes éducatifs, l'UNIDIR cherche à promouvoir la limitation des armements et le désarmement et à contribuer à la prévention des conflits ainsi que promouvoir le développement d'un monde plus pacifique et plus prospère. L'UNIDIR s'efforce d'identifier les nouvelles menaces à la sécurité et de mettre au point des méthodes susceptibles de neutraliser ces menaces avant qu'elles n'atteignent un stade critique. Finalement, l'UNIDIR sert de passerelle entre le système des Nations Unies et la communauté plus étendue des chercheurs en matière de sécurité - en vue de créer les nécessaires synergies croisées entre les diverses parties prenantes et atténuer les effets de l'insécurité aux niveaux international, régional et local.

II. Gestion et effectifs

8. Durant la période couverte par le présent rapport, les activités de l'UNIDIR ont été menées par un effectif de 22 personnes dont 2 cadres de direction, 3 membres du personnel d'appui, 4 administrateurs de programme et 12 chercheurs, personnel de projet. L'Institut accueille également trois chercheurs invités de haut niveau.

9. Pour donner à l'Institut davantage de flexibilité dans le choix de nouveaux secteurs de recherche, les chercheurs sont soit recrutés pour des projets spécifiques ou la recherche est menée sur commande par des experts externes. Ceci permet à l'Institut de faire appel à la plus grande variété d'expériences et de disciplines tout en favorisant la coopération avec d'autres institutions, experts et spécialistes. Durant la période considérée, huit experts ont été engagés dans le cadre de contrats individuels ou avec des instituts.

III. Programme de travail

10. Les travaux de l'UNIDIR ont été répartis en cinq domaines thématiques d'intervention: armes de destruction massive; armes de perturbation sociale, sécurité et société, menaces émergentes, amélioration des processus et création de synergies. Cette structure permettra à l'Institut de mieux s'acquitter de son mandat et d'étudier un large éventail de questions de sécurité, de faciliter l'accès des usagers aux recherches de l'Institut et d'aider les donateurs à cibler leurs domaines d'intérêt.

A. Armes de destruction massive

11. Les armes de destruction massive continuent de hanter le monde avec la menace d'une catastrophe mondiale. Le désarmement nucléaire et la non-prolifération demeurent des objectifs non réalisés plus de 40 ans après l'entrée en vigueur du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. En dépit de l'aversion mondiale à l'égard des armes chimiques et biologiques - comme le manifestent la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques - certains continuent d'acquérir ces armes. Le mandat de l'UNIDIR place une haute priorité sur les travaux visant à éliminer les armes de destruction massive et l'Institut n'a pas ménagé ses efforts à cet effet. Les projets de la période à l'examen comprennent:

1. Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire

12. Le projet de trois ans "Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire", lancé en 2008, vise à faire avancer le débat sur les bénéfices potentiels du désarmement et de la non-prolifération découlant de régimes multilatéraux du cycle du combustible nucléaire. La première publication du projet a présenté l'ensemble des propositions existantes relatives au cycle du combustible nucléaire et leur analyse tandis que la seconde a examiné les priorités et les préoccupations des États non-fournisseurs tout en cherchant à déterminer des domaines de convergence entre fournisseurs et non-fournisseurs. La troisième publication, actuellement en cours, examinera les interrelations entre le dispositif global du traité de non-prolifération et les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire. Outre les séminaires tenus en 2010 à Genève au mois de mars et à New York au mois de mai, de nombreuses activités de vulgarisation ont été menées, par exemple sous forme d'exposés à neuf conférences internationales et séminaires.

2. Entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires: de nouvelles perspectives

13. Le projet: "L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires: de nouvelles perspectives" est achevé. Suite au lancement réussi de l'étude *Unfinished Business: the Negotiation of the Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty and the End of Nuclear Testing* (Une affaire inachevée: la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la fin des essais nucléaires), publié en 2009 à New York en marge de la session du Comité préparatoire de la Conférence des parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, le projet a fait l'objet de présentations à d'autres manifestations à Genève et à Vienne.

14. Un objectif en matière de dissémination des résultats a porté sur l'application des enseignements tirés de l'expérience des négociations relatives au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires dans la perspective des futures négociations de désarmement multilatéral. La publication de cette étude a coïncidé avec l'intérêt renouvelé de la Conférence du désarmement à la poursuite de pourparlers sur les matières fissiles. La déconstruction des négociations et de l'interaction entre les diplomates, la société civile et les scientifiques a représenté une aubaine pour la nouvelle génération des diplomates de la Conférence du désarmement. L'UNIDIR a été l'hôte à Genève d'une conférence sur l'application des

enseignements tirés de la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires pour ouvrir des négociations à propos du traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles.

3. Matières fissiles

15. L'UNIDIR a promu les travaux sur le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles pendant plus de 15 ans. Son projet le plus récent *Un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles: comprendre les questions cruciales* vise à expliquer aux diplomates de la Conférence du désarmement ainsi qu'aux capitales l'histoire des débats relatifs au traité dans le cadre de la Conférence du désarmement, les points cruciaux de la négociation et les obstacles potentiels au traité - avec pour objectif ultime une ouverture rapide des négociations.

16. Trois séminaires ont été organisés, portant essentiellement sur les questions de vérification et de champ d'application du traité. La publication *A Fissile Material Cut-Off Treaty: Understanding the Critical Issues* comprend les communications présentées à ces séminaires ainsi qu'une étude générale sur la question de l'arrêt de la production des matières fissiles par la Conférence du désarmement et les stratégies possibles de négociation. La publication a été officiellement présentée à la Conférence en juin 2010. Le projet a permis aux diplomates de la Conférence du désarmement d'approfondir leurs connaissances des questions soulevées par le traité, comblant ainsi une lacune importante au moment d'une impasse procédurale de la Conférence.

4. Perspectives d'avenir

17. Pour la période 2010-2011, l'UNIDIR poursuivra pendant une troisième année son projet sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire, ainsi que l'élaboration des bases du traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles. On examinera également la façon dont l'UNIDIR est susceptible de contribuer à l'entrée en vigueur de ce traité, le rôle des missiles balistiques dans la prolifération nucléaire, et comment l'UNIDIR pourrait participer aux efforts de revitalisation du Traité de non-prolifération suite à la Conférence d'examen du Traité de 2010. En vue de faire mieux participer les pays en développement aux questions de désarmement nucléaire, l'UNIDIR se propose de lancer de nouveaux projets relatifs à l'Afrique et de suivre activement l'application du traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique (Traité de Pelindaba). En outre, agissant sous les auspices du Forum de Genève, l'UNIDIR continuera d'appuyer les diplomates dans la préparation de la septième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques qui se tiendra en 2011.

B. Armes de perturbation sociale

18. Les souffrances humaines causées par les armes conventionnelles et la guerre sont horribles. Les armes conventionnelles utilisées dans les zones de conflit ont un impact immédiat sur les sociétés locales, provoquant la mort, la destruction et des perturbations sociales. En outre, la facilité de se procurer des armes permet à la violence de s'incruster dans les régions de crise – avec des conséquences à moyen et à long terme qui affaiblissent tous les secteurs de la société, allant du développement socioéconomique aux structures du gouvernement, en passant par la

santé et l'éducation. En particulier, le trafic illicite des armes conventionnelles - ainsi que le reconnaît le Programme d'action relatif aux armes légères - crée de graves perturbations sociales et peut entraîner une gouvernance inefficace. L'UNIDIR a été longtemps à l'avant-garde dans son appui aux efforts des Nations Unies dans ce domaine, de même qu'en soutenant les initiatives sur la violence armée et le développement, comme la Déclaration de Genève ou encore les objectifs du Millénaire pour le développement.

1. Encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes

19. Entre février 2009 et mai 2010, l'UNIDIR a mis en œuvre un projet pour le compte de l'Union européenne en vue d'encourager les débats pour un traité sur le commerce des armes. Le projet, basé sur une décision du Conseil de l'Union européenne relative au soutien d'activités de l'Union européenne visant à promouvoir auprès de pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes dans le cadre de la stratégie européenne de sécurité, consiste en six séminaires régionaux et d'autres activités.

20. Les objectifs sont de promouvoir la participation de toutes les parties prenantes dans les débats concernant un traité sur le commerce des armes, d'intégrer les approches nationales, régionales et internationales tout en contribuant à la détermination du champ et des incidences d'un éventuel traité. Ce projet a facilité les échanges de vues entre les États, les organisations régionales et la société civile. Ces échanges de vues constituent des contributions importantes aux pourparlers et aux débats en cours sur ce traité au sein des États Membres des Nations Unies et d'autres parties prenantes tels que les membres de la société civile et l'industrie.

21. L'UNIDIR appuie également le processus d'un traité éventuel en organisant des séminaires et d'autres activités pour en approfondir des aspects spécifiques. En novembre 2009, l'UNIDIR a organisé un séminaire à Genève pour débattre d'un thème qui s'est dégagé des séminaires régionaux: comment prendre en compte dans le traité les acteurs non étatiques ?

22. Le Symposium "Vers un traité sur le commerce des armes", organisé conjointement avec la Ligue des États arabes, a été tenu au Caire les 29 et 30 juin 2010. Un séminaire est prévu à Genève à l'issue de la réunion du Comité préparatoire sur le traité pour examiner les possibilités de faire avancer les débats en 2011.

2. Armes à sous-munitions

23. Le numéro 1, 2010 du *Forum du désarmement* est consacré à la mise en œuvre de la Convention sur les armes à sous-munitions, entrée en vigueur le 1^{er} août 2010. La Convention interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert d'armes à sous-munitions. En outre, le traité comporte des dispositions relatives à l'assistance aux victimes, à la dépollution des zones contaminées, à la destruction des stocks, à la coopération et à l'assistance. Ce numéro du *Forum du désarmement* examine tout ce qui sera nécessaire pour réaliser l'ensemble de ces engagements.

3. Mise en œuvre du Programme d'action

24. L'UNIDIR poursuit ses travaux pour renforcer l'efficacité du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes

légères sous tous ses aspects, le seul instrument internationalement reconnu concernant les armes légères.

4. Assistance relative aux armes légères

25. En vue de faciliter le Programme d'action relatif aux armes légères, l'UNIDIR a mis au point un mécanisme pour aider les États à relier les besoins d'assistance à des ressources spécifiques. Ce mécanisme a été transmis au Bureau des affaires de désarmement et ajouté au mécanisme d'appui à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies. Cette initiative a été chaleureusement accueillie par les États Membres lors de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères en juin 2010. En outre, l'UNIDIR a été invité à présenter ses remarques à la session plénière de la Réunion, en mettant l'accent principalement sur les questions d'assistance et de coopération dans ce domaine.

5. Mise en adéquation des besoins d'assistance et des ressources

26. Dans le cadre du projet "Mise en œuvre du programme d'action relatif aux armes légères: une liste de contrôle pour mettre en adéquation les besoins d'assistance et les ressources", l'UNIDIR a développé un instrument destiné à aider les États à déterminer leurs besoins en matière d'assistance en ce qui concerne les armes légères. La liste de contrôle a reçu un accueil favorable de la part des États et des organismes travaillant sur le terrain. L'UNIDIR l'a fait traduire en espagnol et en français. Les différentes versions seront accessibles sur le site WEB de l'Institut.

6. Efficacité de l'aide

27. L'UNIDIR continue de se spécialiser dans le domaine de l'assistance dans le domaine des armes légères et en 2009-2010 a promu la recherche sur les façons de renforcer l'efficacité de l'aide dans ce domaine en s'appuyant sur ses travaux antérieurs. Le projet évalue l'efficacité du cadre actuel de l'assistance, à savoir la Déclaration de Paris, le Programme d'action d'Accra et examine leurs possibilités d'application. Le lancement de la publication *Searching for Aid Effectiveness in Small Arms Assistance* (Améliorer l'assistance et l'efficacité de l'aide pour lutter contre les armes légères) s'est fait en marge de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères en 2010.

7. Perspectives d'avenir

28. Le projet sur le suivi du traité sur le commerce des armes qui continuera de porter principalement sur l'action régionale est élaboré conjointement avec l'Union européenne. Son lancement est prévu à New York en juillet 2010 durant la tenue de la réunion du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour un traité sur le commerce des armes. L'UNIDIR est dans les premières phases du projet de suivi de l'efficacité de l'aide qui se poursuivra jusqu'en 2011, dans la perspective de la Conférence d'examen relatif aux armes légères en 2012.

C. Sécurité et société

29. L'UNIDIR a fait œuvre de pionnier en soulignant que le désarmement est une question de sécurité humaine et en établissant le thème "Le désarmement en tant qu'action humanitaire". Il y a une reconnaissance grandissante de la nécessité pour les institutions nationales, régionales et internationales spécialisées dans les questions de paix et de sécurité de porter leur attention sur les problèmes et les besoins de sécurité à l'échelon local en vue de prévenir les conflits et d'en maîtriser les conséquences.

1. Le chemin depuis Oslo: analyse des négociations relatives aux conséquences humanitaires des armes à sous-munitions

30. Au mois de mai 2008, 107 États ont adopté le Traité interdisant les sous-munitions. Le projet intitulé "Le chemin depuis Oslo" a suivi le processus qui a abouti au Traité. L'étude *Unacceptable Harm: A History of How the Treaty to Ban Cluster Munitions Was Won* (Des torts inacceptables: le récit de la victoire du Traité d'interdiction des sous-munitions) a examiné la façon dont le Traité a vu le jour, les motifs de la lenteur des gouvernements à agir, ce qui finalement les a incités à agir et les enseignements à en tirer pour l'avenir. Des séances d'information ont été organisées à Genève, à Oslo et à Londres. L'équipe du projet tient à jour un blog à l'adresse <http://disarmamentinsight.blogspot.com> et a présenté de nombreuses communications sur les armes à sous-munitions à différents publics. Le projet est actuellement achevé.

2. Le discours sur les armes explosives

31. En janvier 2010, l'UNIDIR a lancé le projet "Discours sur les armes explosives" en s'appuyant sur le projet antérieur "Le désarmement en tant qu'action humanitaire" ainsi que sur les résultats de la recherche susmentionnée relative aux armes à sous-munitions. Le projet travaille avec des praticiens dans le domaine du désarmement et de l'action humanitaire pour trouver comment mieux protéger les populations civiles contre les effets des armes à sous-munitions. Divers symposiums sont prévus en 2010. Le premier a eu lieu le 29 avril à Genève et a essentiellement porté sur la détermination des questions essentielles. Un document d'ensemble, un résumé analytique ainsi qu'un contenu téléchargeable seront disponibles sur le site WEB de l'UNIDIR de même que sur le site WEB du projet à l'adresse <http://explosiveweapons.info>.

3. Le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité

32. Depuis 2005, le projet intitulé "Le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité" a cherché à améliorer l'efficacité de la programmation pour la paix et la sécurité sur le terrain. Le projet a élaboré des méthodes pour comprendre les systèmes sociaux locaux afin de permettre aux organisations concernées de mieux répondre aux besoins locaux. Le projet a également développé de nouvelles procédures pour que ces organisations puissent s'appuyer sur le savoir local dans la conception des politiques et des programmes. De nombreux organismes des Nations Unies reconnaissent aujourd'hui la nécessité de répondre aux défis locaux en matière de sécurité lors de la mise en œuvre de leurs activités humanitaires et de développement.

4. Perspectives d'avenir

33. Le projet "Discours sur les armes explosives" se poursuivra en 2011, afin d'élargir le dialogue et de déterminer des options pour progresser.

34. L'équipe du projet sur le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité cherche pour l'heure à aider des organisations à élaborer des solutions durables, fondées sur des informations locales, pour des problèmes tels que les armes légères, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et la programmation de stabilisation après un conflit, en vue de répondre aux besoins de sécurité des communautés dans le cadre des accords internationaux.

35. En s'appuyant sur les travaux antérieurs dans le domaine des armes légères, de l'égalité entre les sexes et de la consolidation de la paix, l'UNIDIR en 2011 a l'intention d'intensifier ses travaux sur les questions liées à la violence armée, au développement et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

D. Menaces émergentes

36. L'une des forces de l'UNIDIR réside dans son rôle de "système d'alerte précoce" concernant les tendances susceptibles de devenir des menaces sérieuses à la paix et à la sécurité internationales. Sensibiliser aux menaces émergentes dès les premiers stades s'avère d'une importance cruciale en raison de la lenteur des rouages de la diplomatie internationale.

1. Cybersécurité

37. Une préoccupation grandissante se fait jour au sein de la communauté internationale à propos des questions relatives à la cybersécurité. L'UNIDIR est actif depuis longtemps dans les questions liées à la sécurité cybernétique, en commençant par une conférence sur le sujet en 1999. Suite à la résolution 63/37 de décembre 2008 de l'Assemblée générale, un Groupe d'experts gouvernementaux sur la sécurité de l'information a été créé. Il a commencé ses travaux en novembre 2009 pour les achever en juillet 2010. L'UNIDIR est un consultant du Groupe d'experts gouvernementaux.

38. L'Institut a examiné les possibilités d'étendre la coopération à d'autres acteurs tels que l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Organisation internationale de la francophonie et divers autres instituts de recherche. En février 2010, l'UIT, l'UNICRI et l'UNIDIR ont adressé une lettre conjointe au Secrétaire général suggérant que le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination soit saisi de la question de la sécurité cybernétique. Les trois organisations ont commencé à coordonner leurs activités pour sensibiliser davantage aux menaces de la criminalité et de la guerre informatiques.

2. Sécurité dans l'espace

39. Les questions de la sécurité dans l'espace et de la menace d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique sont devenues plus pressantes au cours de la dernière décennie. L'UNIDIR depuis 1980 a mené des recherches et des activités de sensibilisation sur les menaces pesant sur l'utilisation de l'espace à des

fins pacifiques et en 2002 a tenu sa première conférence annuelle sur la sécurité dans l'espace.

40. La neuvième Conférence "Sécurité spatiale 2010: élément essentiel de compréhension et points importants pour les négociations" a pris place à Genève les 29 et 30 mars 2010. Elle a examiné les contraintes technologiques et les opportunités pour un régime de sécurité spatiale et a approfondi les dernières avancées pour élaborer des solutions au puzzle de la sécurité spatiale, outre l'examen des enseignements tirés des négociations relatives au désarmement et à la consolidation de la paix dans la perspective de futures négociations sur des instruments destinés à assurer la sécurité spatiale. Le rapport de la conférence est en voie de publication.

41. Le rapport de la Conférence *Sécurité spatiale 2009: vers un environnement spatial plus sûr* est paru à la mi-1999. Il a été soumis par le Gouvernement du Canada à la Conférence du désarmement.

42. Le numéro 4, 2009 du *Forum du désarmement*, intitulé "Un environnement spatial plus sûr ?" a examiné la façon de renforcer un régime de sécurité spatiale et les voies possibles offertes à la communauté internationale de progresser.

43. L'UNIDIR a aidé à organiser les 21 et 22 juin 2010 la Conférence "Improving our Vision IV" (Améliorer notre vue IV) consacrée à la veille spatiale, coparrainée par l'US Air Force Academy's Eisenhower Center on Space and Defense, Monde en sécurité, Inmarsat et Intelsat.

3. Sécurité maritime

44. Le numéro 2, 2010 du *Forum du désarmement* traite de la sécurité maritime--celle-ci constitue aujourd'hui l'un des plus grands défis à la sécurité. Le trafic d'armes et de matériels empruntant les voies maritimes représente aujourd'hui une préoccupation croissante tandis que les attaques de pirates, de plus en plus nombreuses, sont peut-être liées à des activités terroristes. Ce numéro examine la façon dont les risques de sécurité maritime ont été abordés, les améliorations possibles pour assurer la sécurité et la sûreté des navires ainsi que les mesures coopératives destinées à réduire les risques de prolifération des armes de destruction massive empruntant la voie maritime.

4. Perspectives d'avenir

45. L'UIT et l'UNIDIR examinent la possibilité de coordonner une manifestation parallèle sur la sécurité cybernétique en octobre 2010 lors de la réunion de la Première Commission, ainsi qu'une collaboration potentielle dans la création d'un dictionnaire de sécurité cybernétique destiné aux diplomates et aux responsables politiques. En outre, l'UNIDIR a entamé des pourparlers avec le Centre for Strategic and International Studies ainsi qu'avec l'Organisation internationale de la francophonie concernant des projets conjoints.

46. L'UNIDIR étudie également un certain nombre de nouvelles activités coopératives sur l'espace extra-atmosphérique avec des entités du système des Nations Unies, notamment le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'avec des centres de recherche intéressés et des fondations philanthropiques.

E. Améliorer les processus et créer des synergies

47. Créer des instruments multilatéraux et régionaux de désarmement-- par le biais de résolutions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité, de régimes régionaux ou de traités multilatéraux - ne représente qu'un premier pas sur une route longue et complexe avant d'aboutir aux résultats escomptés. Le statut de l'UNIDIR lui confère une position unique pour mesurer le succès des instruments de désarmement et en analyser les faiblesses pour ensuite recommander des améliorations du processus et de meilleures méthodes de coopération entre parties prenantes.

1. Résolution 1540 (2004) et le rôle des organisations régionales

48. La phase II du projet conjoint de l'UNIDIR et de l'Institut d'études internationales de Monterey sur le rôle des organisations régionales dans la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est en voie d'achèvement. La phase II a porté essentiellement sur la diffusion des résultats et des recommandations de la phase I, publiés en 2008 dans l'ouvrage *Implementing Resolution 1540: The role of Regional Organizations* (Le rôle des organisations internationales dans la mise en œuvre de la résolution 1540).

49. Nombre d'ateliers régionaux ont été tenus sur la mise en œuvre de la résolution, suscitant un véritable élan en faveur des approches régionales. Ces manifestations constituent des contextes importants dans lesquels l'UNIDIR a souligné les opportunités et les avantages apportés par la résolution, et le rôle unique que les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer dans ce processus.

2. Réparer le mécanisme multilatéral pour le désarmement

50. Poursuivant les travaux de l'UNIDIR en 2009 sur la Conférence du désarmement, ce projet vise à approfondir le diagnostic de l'UNIDIR et accentuer ses efforts pour résoudre les problèmes du mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement. La réunion du Secrétaire général prévue en septembre 2010 cherchera à surmonter l'impasse de la Conférence du désarmement et le projet comportera notamment des documents de travail ainsi qu'une réunion stratégique pour déterminer les options permettant de progresser.

3. Lutter contre les activités de courtage illicites

51. Les activités illicites de courtage des armes légères ont singulièrement retenu l'attention ces dernières années. Mais les États sont également confrontés aux activités illicites de courtage du matériel, de l'équipement et de la technologie associés aux armes de destruction massive. La résolution 63/67 de l'Assemblée générale engage les États Membres à instaurer des lois et des mesures propres à prévenir et combattre le courtage illicite et les encourage à mettre pleinement en œuvre les traités internationaux, les instruments et les résolutions à cet effet. Comme l'Assemblée générale sera à nouveau saisie de cette question à sa soixante-cinquième session, le numéro 3, 2009 du *Forum du désarmement* intitulé "Lutter contre les activités illicites de courtage" a examiné les initiatives récentes visant à combattre ces activités et les méthodes permettant aux États de les mettre efficacement en œuvre.

52. Le 30 juin 2010, l'UNIDIR a été l'hôte d'un séminaire à Genève portant sur tous les aspects du courtage illicite. L'Institut a également organisé à Genève en février 2010 la Conférence "Renforcer le désarmement: les acteurs, les synergies et les difficultés de combattre le commerce illicite des armes et des matières", en partenariat avec le Centre de politique de sécurité, Genève et la Friederich-Ebert Stiftung (Fondation Friedrich-Ebert).

4. Planification aux fins de la gestion des crises et de la consolidation de la paix

53. La consolidation de la paix après un conflit est une compétence de base de l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne est l'un des principaux donateurs dans des régions se relevant d'un conflit. Cependant, la consolidation de la paix continue d'être contestée tant sur le plan conceptuel que dans la pratique. Ce projet a contribué à en élucider les raisons et a présenté des recommandations sur la façon de renforcer la relation opérationnelle entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies afin de renforcer l'efficacité des programmes de consolidation de la paix. Un rapport, *EU-UN Cooperation in Peacebuilding; Partners in Practice* (La coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix: partenaires dans la pratique?) a été établi et a fourni des informations utiles à l'examen 2010 de la Commission de consolidation de la paix ainsi que sur la structure interne des activités de consolidation de la paix de l'Union européenne. Une session du Groupe de travail du Conseil européen sur les Nations Unies (CONUN) a été consacrée à l'examen de ces résultats. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies a également exprimé son intérêt à l'égard de ce rapport.

5. Perspectives d'avenir

54. La Commission européenne a proposé des réunions d'information en 2010 pour faire connaître les résultats du rapport sur la coopération entre l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies en matière de consolidation de la paix.

55. Le projet "Searching for Aid Effectiveness" (Améliorer l'assistance et l'efficacité de l'aide pour lutter contre les armes légères) constitue également un exemple de la manière dont des instruments et des mécanismes existants peuvent être adaptés à la question des armes légères. Vu le grand intérêt suscité lors de la quatrième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, l'UNIDIR envisage un projet de suivi pouvant s'intégrer aux processus existants au sein des Nations Unies.

F. Stratégie francophone

56. L'UNIDIR entrera bientôt dans un partenariat avec l'Organisation internationale de la francophonie. La paix et la sécurité internationales exigent une meilleure adaptation des interventions internationales aux spécificités nationales et régionales. En vue d'appuyer les négociations dans le processus de désarmement ainsi que pour faciliter la mise en œuvre des conclusions des travaux de recherche, il s'avère nécessaire de mieux comprendre les questions locales et régionales. L'un des principaux éléments susceptibles de favoriser ce processus est de diffuser ce savoir dans les langues de travail des pays concernés. La stratégie francophone représente un nouveau pas dans la poursuite de la mise en œuvre du mandat de l'UNIDIR de

desservir tous les États Membres en élargissant l'audience grâce à la diversification linguistique.

G. Services consultatifs

57. Un indicateur notable de l'impact des travaux et de la réputation de l'UNIDIR est représenté par le nombre de demandes de services consultatifs qu'on lui adresse. Le personnel de l'Institut est régulièrement appelé à prodiguer des conseils, à être consulté ou à fournir des informations aux parties intéressées. Ces activités, qui viennent s'ajouter au programme de travail de l'Institut, enrichissent les initiatives des autres organisations, informent les parties prenantes, renforcent la collaboration et la diffusion des résultats des recherches. Ces demandes émanent du système des Nations Unies, d'États Membres, d'organisations internationales, multilatérales et régionales aussi bien que d'instituts de recherche, d'universités, de médias ou de groupes de la société civile. Reconnaisant l'opportunité et la valeur de telles activités, l'UNIDIR est déterminé à développer davantage cet aspect du travail de l'Institut.

H. Éducation

58. L'UNIDIR continue d'accorder la plus haute importance à l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et dès lors à la mise en œuvre des recommandations pertinentes de l'étude en 2002 sur l'éducation et la formation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/57/124). Durant la période s'étendant d'août 2009 à juillet 2010, l'UNIDIR s'est attaché à améliorer la fourniture de matériel pédagogique dans le format approprié à chaque public. Une importance particulière a été placée sur l'augmentation de la production et de la diffusion dans d'autres langues que l'anglais (recommandation 3); sur la production de matériels pédagogiques faciles à utiliser, tels que le *Forum du désarmement* (recommandation 2); sur le recours aux technologies de l'information et de la communication à la fois pour atteindre de nouveaux publics et pour transmettre l'information de façon novatrice (recommandations 4 et 21); sur l'élaboration d'un programme de cours axé sur le désarmement avec l'université pour la paix et d'autres institutions académiques (recommandation 7) et sur la formation sur le lieu de travail en organisant des stages et par le biais d'un programme de chercheurs invités (recommandations 19 et 24).

59. L'UNIDIR est membre fondateur du Forum de Genève avec le Bureau de la Société des amis auprès des Nations Unies et le Centre on Conflict, Development and Peacebuilding de l'Institut des hautes études internationales et du développement. Le Forum de Genève offre des séances d'information aux diplomates en poste à Genève.

60. L'UNIDIR élabore actuellement un projet d'éducation en matière de désarmement avec le James Martin Center for Non-proliferation Studies, portant principalement sur le monde du Sud. En outre, après avoir signé un mémorandum d'accord en mai 2010 avec l'Université de la paix, l'Institut examine des projets de coopération à long terme visant à former des étudiants diplômés et de jeunes diplomates.

I. Vulgarisation et diffusion

61. La stratégie de vulgarisation et de diffusion de l'UNIDIR continue de s'étendre, en plaçant un accent particulier sur la consolidation de l'identité visuelle de l'Institut, sur le format des collections de documents électroniques, l'augmentation des versions linguistiques autres que l'anglais et la recherche de nouveaux supports de diffusion - notamment la mise à jour continue du site WEB de l'UNIDIR tout en le rendant plus accessible et plus convivial.

62. En l'honneur de son dixième anniversaire, l'UNIDIR a renouvelé le format de sa publication trimestrielle bilingue, le *Forum du désarmement*. Il est devenu plus facile à lire et son format est plus moderne, axé sur la décennie à venir. Le *Forum du désarmement* continuera de publier des données et perspectives nouvelles sur les questions de sécurité qui sont importantes pour les responsables des politiques et les décideurs des États Membres.

63. Dans le cadre de l'engagement de l'Institut de fournir des analyses en temps opportun, il est essentiel d'être en mesure de diffuser rapidement les informations relatives aux questions cruciales qui évoluent rapidement. C'est pourquoi l'UNIDIR a lancé la collection électronique "UNIDIR Resources" sur son site WEB.

IV. Financement: subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et contributions volontaires

64. Les activités de l'UNIDIR sont financées par des contributions volontaires provenant de quelques États Membres des Nations Unies et d'une subvention imputée au budget ordinaire.

65. Conformément à l'article VII.1 des statuts de l'UNIDIR, les contributions volontaires constituent la principale source de financement de l'Institut (environ 90 %), par le biais d'appels de fonds pour des projets spécifiques auprès de gouvernements et de fondations. Dans le cadre de sa stratégie de collecte de fonds, l'UNIDIR a déployé ses efforts pour élargir le portefeuille des donateurs au sein des États Membres. Par exemple, en 2010, l'Institut a reçu pour la première fois des contributions de l'Estonie, de la Hongrie et du Pakistan.

66. S'agissant de la subvention, l'article VII.2 des statuts dispose que la subvention vise à couvrir les dépenses relatives au directeur et au personnel de l'Institut. Toutefois, depuis des années, la subvention n'a couvert que les dépenses d'un unique cadre (la Directrice) sur un total de neuf fonctionnaires (voir annexe V); par conséquent, les dépenses du personnel de l'Institut continuent d'être financées au moyen de contributions volontaires.

67. Au cours de ces dernières années, l'appui accordé à l'entretien et l'augmentation régulière de la subvention budgétaire se sont manifestés à maintes occasions. En 2004, le Secrétaire général s'est penché sur la nécessité d'allouer une subvention à l'UNIDIR pour conclure que la subvention imputée sur le budget ordinaire est "indispensable à l'indépendance et à la pérennité des activités normales de l'Institut (A/C.5/59/3/Add.1, par. 27)". En 2005, l'Assemblée générale a adopté la résolution 60/89 dans laquelle elle invite le Secrétaire général à mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne et les décisions du

Conseil d'administration de l'Institut: les coûts du personnel de base de l'Institut devraient être financés par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies tandis que l'Institut devrait continuer de rechercher, dans le cadre des ressources existantes, les moyens d'accroître son financement. Des États Membres individuels ont également appuyé une subvention accrue à imputer sur le budget ordinaire pour financer le personnel de l'Institut.

68. En novembre 2009, le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires a demandé une subvention en faveur de l'UNIDIR pour l'exercice biennal 2010-2011. Une subvention d'un montant de 558 200 dollars, à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2011, a été par la suite approuvée par l'Assemblée générale à la section III de sa résolution 64/245.

69. Tant pour des raisons financières que pour préserver l'autonomie et l'indépendance de l'Institut, le Conseil d'administration continue d'attacher la plus grande importance à la subvention allouée à l'Institut. Un appui permanent en faveur d'une augmentation de la subvention et d'un ajustement constant des coûts s'avère essentiel pour favoriser la croissance des contributions volontaires. Dans le cadre du présent rapport, le Conseil d'administration recommande que le niveau de la subvention soit augmenté (en sus de l'ajustement des coûts) pour l'exercice biennal 2012-2013 de façon à couvrir au moins les dépenses relatives à la Directrice et au personnel de l'Institut.

70. Le budget estimatif pour 2010 s'élève à 4 866 800 dollars et pour 2011 à 3 177 100 dollars (voir les annexes). Toutefois, les chiffres pour 2011 comprennent uniquement les projets déjà approuvés et ce montant estimatif devrait être revu à la hausse au fur et à mesure des contributions annoncées pour des projets en voie d'élaboration.

V. Conclusion

71. En dépit des difficultés économiques et sécuritaires confrontant la communauté internationale aujourd'hui, de nombreuses opportunités existent pour avancer sur le chemin du désarmement, de la paix et de la sécurité. S'appuyant sur 30 années d'expérience et sur son réseau, l'UNIDIR – voix indépendante appréciée – continuera de rechercher les moyens de progresser dans cette voie.

Annexe I

Recettes et dépenses pour 2008 et 2009 et prévisions pour 2010 et 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

Rubrique	2008	2009	2010 (estimation)	2011 (estimation)
A. Fonds disponibles au début de l'année	1 667,3	1 259,5 ^a	1 043,1 ^b	1 832,4 ^c
B. Recettes:				
Contributions volontaires et dons publics	1 785,9 ^d	2 399,4 ^e	3 495,7 ^f	1 042,0 ^g
Subvention de l'Organisation des Nations Unies (budget ordinaire)	243,1	315,1	265,5	292,7
Contributions d'autres organismes	18,0 ^d	10,0 ^e	42,5 ^f	0,0
Intérêts créditeurs	44,8	37,6	20,0	10,0
Recettes diverses	8,2	16,7	0,0	0,0
Total des recettes	2 100,0	2 778,8	3 823,7	1 344,7
C. Ajustement sur exercices antérieurs	-10,0 ^h	19,3	0,0	0,0
D. Remboursement à un donateur	-65,0 ⁱ	0,0	0,0	0,0
E. Engagements des exercices antérieurs	22,5	0,0	0,0	0,0
F. Montant total des fonds disponibles	3 714,8	4 057,6	4 866,8	3 177,1
G. Dépenses	2 455,3	3 014,5	3 034,4	2 651,4
H. Solde en fin d'année	1 259,5 ^a	1 043,1 ^b	1 832,4 ^c	525,7 ^j

^a Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2008 provenant de contributions volontaires.

^b Remboursement de la contribution du Mexique de 10 000 dollars

^c Remboursement à la Norvège en raison de modifications apportées avec l'accord du donateur au projet "Faire participer les femmes au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en améliorant la recherche, la formation et l'éducation".

^d Dont 308 700 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2008.

^e Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2009 provenant de contributions volontaires.

^f Dont 329 200 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2009.

^g Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2010 provenant de contributions volontaires.

^h Dont 341 500 dollars comme réserve d'exploitation pour 2010.

ⁱ Voir en annexe III le détail des recettes de l'UNIDIR pour 2011 provenant de contributions volontaires. Les prévisions concernant les contributions pour 2011 sont prudentes. On sait par expérience qu'elles seront plus élevées, mais il n'est évidemment pas possible de le garantir à ce stade.

^j Dont 245 200 dollars requis comme réserve d'exploitation pour 2011.

Annexe II

Ressources nécessaires: 2008-2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Ressources nécessaires</i>	2008 (1)	2009 (2)	2010 ^a (estimation) (3)	2011 ^a (estimation) (4)	Augmentation/ diminution (4-3)
A. Dépenses directes d'administration					
Traitements et dépenses communes de personnel	594,1	750,4	719,2	729,5	10,3
Personnel temporaire	153,8	0,0	74,6	65,7	-8,9
Personnel temporaire pour les réunions	18,4	17,5	16,9	14,4	-2,5
Honoraires et frais de voyage de consultants	53,8	61,8	76,8	35,3	-41,5
Groupes spéciaux d'experts	114,4	247,5	278,6	430,6	152,0
Contrat de prestation de services individuels	1 235,8	1 479,0	1 327,9	888,1	-439,8
Frais de voyage de personnel en mission	123,6	163,8	116,7	70,6	-46,1
Travaux contractuels d'imprimerie	0,6	0,2	6,5	2,2	-4,3
Formation spécialisée	3,4	4,1	3,0	3,0	0,0
Services contractuels	2,4	113,0	192,3	257,9	65,6
Frais de représentation	14,9	18,9	22,6	9,8	-12,8
Locaux: location et entretien	0,7	1,5	7,7	3,2	-4,5
Dépenses d'exploitation	5,8	7,0	8,5	8,5	0,0
Communication	0,5	6,1	14,0	14,0	0,0
Matériel de bureau	16,8	26,1	37,2	6,3	-30,9
Total A	2 339,0	2 896,9	2 902,5	2 539,1	-363,4
B. Dépenses d'appui aux programmes (5% du total A, moins la subvention de l'ONU)	116,3	117,6	131,9	112,3	-19,6
Montant total des dépenses (Total A + B)	2 455,3	3 014,5	3 034,4	2 651,4	-383,0
C. Réserve d'exploitation (15% des dépenses financées au moyen de contributions autres que celles de l'Union européenne, moins la subvention de l'ONU et 5 % des dépenses financées au moyen de contributions de l'Union européen)	308,7	329,2	341,5	245,2	-96,3
Total général (A + B + C)	2 764,0	3 343,7	3 375,9	2 896,6	-479,3

^a Ces chiffres peuvent être revus à la hausse lorsque les propositions de financement actuel seront confirmées.

A. Dépenses directes relatives aux programmes et à l'administration pour 2011

En attendant que les demandes de collecte de fonds en instance soient approuvées, des montants minima sont prévus pour les programmes de recherche et les dépenses d'administration. Ils seront toutefois revus à la hausse au fur et à mesure de la réception des fonds.

En juillet 2010, l'UNIDIR lancera un nouveau projet d'une durée de 24 mois relatif à un traité sur le commerce des armes. Il sera financé par la Commission européenne et consistera à organiser des séminaires régionaux d'envergure sur ce thème. Outre le séminaire de lancement et un séminaire régional en 2010, quatre séminaires sont prévus en 2011, entraînant des montants plus élevés aux rubriques Groupes d'experts et services contractuels.

Traitements et dépenses communes de personnel: 729 500 dollars. Le montant prévu est nécessaire pour couvrir les traitements du personnel de l'UNIDIR et les dépenses de personnel connexes. Elles font apparaître une augmentation de 10 300 dollars par rapport aux prévisions révisées. En 2011 le personnel sera composé de la Directrice (D.2), de la Directrice adjointe (D.1) et de deux agents des services généraux. Le montant total prévu à cette rubrique est calculé à partir des coûts salariaux standard applicables à Genève en 2011 (version 5), déduction des frais généraux transférés du poste de personnel temporaire par le projet Protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité au compte principal de l'UNIDIR (65 700 dollars):

	<i>Total des rémunérations nettes</i>	<i>Dépenses communes de personnel</i>	<i>Indemnités de représentation</i>	<i>Total</i>
D-2	215,6	81,7	0,6	297,9
D-1	200,7	76,0		276,7
2 agents des services généraux	160,0	60,6		220,6
Total				795,2
Frais généraux				-65,7
Total				729,5

Assistance temporaire: 65 700 dollars. Ce montant laisse apparaître une diminution de 8 900 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2010, correspondant aux frais généraux payés à l'UNIDIR par le projet Protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité (voir paragraphe ci-dessus).

Personnel temporaire pour les réunions: 14 400 dollars. Le montant prévu permettra de recruter du personnel temporaire pour les réunions que tiendra l'UNIDIR en 2011. Il représente une diminution de 2 500 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2010, car les coûts d'interprétation des séminaires régionaux sur le commerce des armes seront inclus dans le contrat avec les hôtels.

Honoraires et frais de voyage de consultants: 35 300 dollars. Le montant prévu permettra de recruter des traducteurs indépendants (5 000 dollars) et le voyage d'un consultant au titre du projet sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire (1 000 dollars) ainsi que les honoraires des consultants pour le projet du traité sur le commerce des armes (29 300 dollars), soit une diminution de 41 500 dollars par rapport aux prévisions de 2010. Toutefois, ces montants seront revus à la hausse au fur et à mesure du financement des nouveaux projets.

Groupes spéciaux d'experts: 430 600 dollars. Le montant prévu servira à couvrir les frais de voyage des experts qui participeront à la Conférence sur la sécurité de

l'espace extra-atmosphérique en 2011 (20 000 dollars), au séminaire sur les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire (8 500 dollars), au séminaire sur le Programme d'action relatif aux armes légères (28 400 dollars) ainsi qu'au séminaire de lancement et aux quatre séminaires régionaux sur le traité sur le commerce des armes (373 700 dollars). Ceci fait apparaître une augmentation de 152 000 dollars par rapport aux prévisions budgétaires de 2010, en raison de l'augmentation du nombre de séminaires régionaux en 2011 sur le traité sur le commerce des armes (quatre séminaires au lieu d'un seul en 2010).

Autres dépenses de personnel: 888 100 dollars. Ce montant permettra la prolongation des contrats du personnel de l'UNIDIR travaillant sur des projets en cours. Ces prévisions présentent une diminution de 439 800 dollars par rapport à celle de 2010, car plusieurs projets s'achèvent en 2010. Au fur et à mesure du financement de nouveaux projets et de leur mise en œuvre, ce montant sera revu à la hausse.

Frais de voyage du personnel en mission: 70 600 dollars. Le montant estimé pour les frais de voyages du personnel en 2011 sera utilisé pour les projets "Approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire" (13 100 dollars), "Traité sur le commerce des armes-Phase II" (39 500 dollars), ainsi que pour d'autres types de voyages comme les voyages pour des appels de fonds (18 000 dollars). Le montant prévu laisse apparaître une diminution de 46 100 dollars en comparaison des prévisions révisées de 2010 du fait que plusieurs projets s'achèvent en 2010 et qu'une partie des frais d'hébergement du personnel participant aux séminaires régionaux sur le commerce des armes sera directement payée aux hôtels conformément au contrat. Toutefois, le montant prévu sous cette rubrique augmentera au fur et à mesure du financement des nouveaux projets.

Autres travaux contractuels d'imprimerie: 2 200 dollars. Ce montant servira à acheter des photos pour la couverture des publications. Il accuse une diminution de 4 300 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2010, mais pourrait augmenter au fur et à mesure du financement de nouveaux projets.

Autre formation spécialisée: 3 000 dollars. Ce montant correspond aux prévisions révisées de 2010 et sera utilisé aux fins d'activités de formation continue.

Services contractuels: 257 900 dollars. Ce montant reflète une augmentation de 65 600 dollars par rapport aux crédits demandés pour 2010. Il sera principalement utilisé pour des contrats avec des hôtels pour les quatre séminaires régionaux sur le traité sur le commerce des armes (253 900 dollars) et pour proroger les services contractuels existants concernant le site WEB (4 000 dollars)

Frais de représentation: 9 800 dollars. Le montant prévu pour 2011 laisse apparaître une diminution de 12 800 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2010. Ceci est dû au fait que la plupart des réceptions données en l'honneur des participants des séminaires régionaux sur le traité sur le commerce des armes seront intégrées dans les contrats passés avec les hôtels.

Locaux: location et entretien: 3 200 dollars. Ce montant servira à couvrir la location des salles de conférence, en particulier pour les séminaires régionaux sur le traité sur le commerce des armes. Il laisse apparaître une diminution de 4 500 dollars par rapport aux prévisions révisées de 2010 parce que la location des salles de conférences pour les séminaires régionaux sera incorporée dans les contrats passés avec les hôtels.

Frais d'exploitation: 8 500 dollars. Ce montant, identique aux prévisions révisées du 2010, servira à couvrir la location du matériel de bureau (1 600 dollars), la location du matériel de conférence (5 900 dollars) et les frais bancaires (1 000 dollars).

Communication: 14 000 dollars. Le montant prévu servira à rembourser l'Office des Nations Unies à Genève pour l'utilisation des téléphones fixes et mobiles, pour payer le coût des communications ainsi que la location de téléphones mobiles pour les missions sur le terrain. Ce montant est inchangé par rapport aux prévisions révisées de 2010.

Fournitures de matériel de bureau: 6 300 dollars. Ce montant accuse une diminution 30 900 dollars par rapport aux crédits demandés en 2010 principalement parce que l'acquisition de l'entièreté de l'équipement destiné au projet sur le traité sur le commerce des armes, y inclus la distribution de clés USB à tous les participants des séminaires régionaux, sera effectuée en 2010. Ce montant servira à acheter du matériel de bureau (2 000 dollars), du papier et des fournitures de bureau (1 000 dollars), des livres pour la bibliothèque (2 000 dollars) et à payer des abonnements (1 300 dollars). Ce montant augmentera avec le financement de nouveaux projets.

B. Dépenses d'appui au programme

Un montant de 112 300 dollars représentant 5 % du montant total des dépenses prévues moins la subvention de l'ONU prélevée sur son budget ordinaire (292 700 dollars) est demandé pour le programme d'appui en 2011.

C. Réserve d'exploitation

Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, un montant de 245 200 dollars sera retenu au titre de réserve d'exploitation. Il représente 15% des prévisions de toutes les dépenses pour 2011 financées au moyen de ressources extrabudgétaires — sauf celles de la Commission européenne auxquelles est appliqué un taux de 5 %.

Annexe III

Contributions volontaires pour 2008 et 2009 et état pour 2010 et 2011

(En dollars des États-Unis)

<i>Contributions volontaires</i>	2008	2009	2010 ^a	2011 ^a
A. Contributions gouvernementales^b				
Allemagne	0	0	36 630	0
Australie	98 530	112 914	125 839	0
Autriche	78 864	18 576	0	0
Canada	15 017	35 344	0	15 000
Chine	19 985	18 000	19 985	20 000
Estonie	0	0	1 000	0
Fédération de Russie	100 000	100 000	100 000	100 000
Finlande	62 208	58 140		0
France	343 250	293 288	315 300	320 000
Hongrie	0	999	0	0
Inde	0	0	9 982	10 000
Irlande	30 000	0	20 535	15 000
Israël	9 694	13 206	10 211	10 000
Japon	32 625	0	0	0
Luxembourg	7 396	9 843	19 973	10 000
Mexique	10 000	5 000	5 000	5 000
Norvège	571 346	179 675	679 209	120 000
Nouvelle-Zélande	23 799	0	0	0
Pays-Bas	125 573	326 301	358 704	0
République de Corée ^c	50 000	30 000	30 000	30 000
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	37 097	109 847	67 358	0
Saint-Siège	0	10 000	10 000	10 000
Suède	67 072	93 340	87 419	70 000
Suisse	5 000	5 000	3 000	3 000
Turquie	40 000	86 155	40 000	0
Total Contributions gouvernementales	1 727 456	1 505 628	1 940 145	738 000
B. Dons publics				
Commission européenne	0	869 535	1 443 825	289 000
Institut universitaire des hautes études internationales	3 588	0	0	0
Fondation Marie Curie	0	0	92 171	0
Northeastern University	0	0	2 500	0
Monde en Sécurité	6 877	15 000	0	0

<i>Contributions volontaires</i>	2008	2009	2010 ^a	2011 ^a
Simons Foundation	38 780	9 047	14 985	15 000
University of Bath	0	0	1 710	0
Université de Genève	9 174	0	0	0
Université pour la paix	0	200	369	0
Total des dons publics	58 419	893 782	1 555 560	304 000
Total des contributions volontaires (A + B)	1 785 875	2 399 410	3 495 705	1 042 000
C. Interorganisations				
Bureau des affaires de désarmement	18 000	10 000	42 500	0
Total interorganisations	18 000	10 000	42 500	0
Total général (A + B + C)	1 803 875	2 409 410	3 538 205	1 042 000

^a Ces chiffres pourront être revus à la hausse lorsque les propositions de financement seront confirmées.

^b Une contribution en 2010 de 5 000 dollars du Pakistan ne figure pas ici, car la contribution a été reçue après l'approbation officielle des autres montants.

^c Le tableau montre une contribution de 50 000 dollars de la République de Corée pour 2008 dont 20 000 dollars ont été versés en décembre 2007, mais réservés pour 2008, suite à la demande de la Mission permanente de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève, dans sa note du 10 décembre 2007 adressée à l'UNIDIR, et un montant de 30 000 versés le 15 décembre 2008, mais réservés pour 2009.

Annexe IV

État des prévisions de recettes provenant de contributions volontaires pour 2010

(En dollars des États-Unis)

Donateur	Montant total des contributions	Objet	
		Projets spéciaux	Autres fins (y inclus frais d'administration)
A. Contributions gouvernementales			
Allemagne ^e	36 630	29 304	7 326
Australie ^a	125 839	100 671	25 168
Chine ^b	19 985	15 988	3 997
Estonie ^c	1 000	800	200
Fédération de Russie	100 000	80 000	20 000
France ^d	315 300	0	315 300
Inde	9 982	7 986	1 996
Irlande ^f	20 535	16 428	4 107
Israël	10 211	8 169	2 042
Luxembourg	19 973	15 978	3 995
Mexique	5 000	4 000	1 000
Norvège ^h	679 209	447 367	231 842
Pays-Bas ^g	358 704	286 963	71 741
République de Corée	30 000	24 000	6 000
Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ⁱ	67 358	53 886	13 472
Saint-Siège	10 000	8 000	2 000
Suède ⁱ	40 000	32 000	8 000
Suisse ^j	87 419	21 935	65 484
Turquie	3 000	2 400	600
Total des contributions gouvernementales	1 940 145	1 155 875	784 270
B. Dons publics			
Commission européenne ^k	1 443 825	1 299 443	144 382
Foundation Marie Curie ^l	92 171	82 954	9 217
Northeastern University	2 500	2 000	500
Simons Foundation ^b	14 985	11 988	2 997
University of Bath	1 710	1 368	342
Université pour la paix	369	295	74
Total des dons publics	1 555 560	1 398 048	157 512
Total des contributions volontaires (A + B)	3 495 705	2 553 923	941 782

Donateur	Montant total des contributions	Objet	
		Projets spéciaux	Autres fins (y inclus frais d'administration)
C. Interorganisations			
Bureau des affaires de désarmement	42 500	34 000	8 500
Total interorganisations	42 500	34 000	8 500
Total général (A + B + C)	3 538 205	2 587 923	950 282

^a Pour le Programme d'action relatif aux armes légères.

^b Pour la Conférence Sécurité spatiale 2011.

^c Pour la valorisation des potentialités de la Conférence du désarmement.

^d Pour le poste de la directrice adjointe.

^e Pour le projet relatif aux armes légères.

^f 14 430 dollars pour le *Forum du désarmement* et 6 105 dollars pour le projet "Création d'un cadre sur l'assistance multilatérale et l'efficacité de l'aide pour les actions concernant les armes légères".

^g Pour le projet "Le protocole pour l'évaluation des besoins de sécurité –Phase 2".

^h 120 000 dollars pour le budget ordinaire, 437 453,52 dollars pour le projet "Discours sur les armes explosives" et 121 755,95 dollars pour le projet "Progression de la Conférence du désarmement".

ⁱ Pour les travaux sur "Les approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire".

^j 69 084,63 dollars pour les ressources ordinaires, 9 708,74 dollars, ultime versement pour le projet "Créer une nouvelle dynamique pour des partenariats entre le public et le privé pour un développement durable et pacifique: la sécurité humaine et un accès équitable aux ressources" et 8 625,58 dollars pour le projet "Un traité sur l'arrêt de la production des matières fissiles: comprendre les questions cruciales".

^k Pour le soutien d'activités de l'Union européenne visant à promouvoir auprès de pays tiers le processus d'élaboration d'un traité sur le commerce des armes.

^l Ultime versement pour le projet "Planification pour la gestion de crise et la consolidation de la paix: promouvoir les pratiques optimales et les connaissances interinstitutionnelles entre l'Union européenne et les Nations Unies".

Annexe V

Dépenses estimatives de personnel et subvention au titre du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010 et 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Personnel</i>	2010	2011
Directrice	297,9	297,9
Directrice adjointe	276,7	276,7
Deux agents des services généraux	219,2	220,6
Chef des projets et des publications	125,0	125,9
Assistant à l'élaboration de projet et à la collecte de fonds	94,5	95,2
Éditeur, Publications	94,5	95,2
Responsable de la gestion du système informatique	66,1	66,9
Traductrice de langue française pour le <i>Forum du désarmement</i>	94,5	95,2
Éditeur, <i>Forum du désarmement</i>	47,3	47,6
Total des dépenses pour le personnel	1 315,7	1 321,2
Subvention du budget ordinaire de l'ONU ^a	265,5	292,7
Montant financé au moyen de contributions volontaires et de dons	1 050,2	1 028,5
Pourcentage financé au moyen de la subvention de l'ONU	20,18	22,15

^a Un montant de 558 200 dollars a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/245 à prélever sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour 2010-2011.